



Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
HOTEL DE VILLE - BP N°1100
11491 CASTELNAUDARY

L'an deux mille vingt-cinq,

Nombre de membres : 11

Le Mercredi 09 Avril 2025 à 10h45,

En exercice : 11
Présents : 07
Votants : 09

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

Délibération N°2025-17

Date de convocation : le 03 Avril 2025,

MATIERE : FINANCES
LOCALES
SOUS-MATIERE : DECISIONS
BUDGETAIRES

PRESENTS : M. Patrick MAUGARD, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, M. Philippe GREFFIER, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND.

PROCURATIONS :

Mme Jacqueline BESSET donne procuration à M. Philippe GREFFIER, Mme Monique CARPENTIER donne procuration à Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES.

OBJET :
**M22-EXAMEN ET VOTE
DU BUDGET 2025 – R.A
PIERRE ESTEVE**

ABSENTE : Mme Zohra KUFEL, Mme Catherine BAILLEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Magdeleine FOUILLAT.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M22,

Vu le rapport d'orientation budgétaire en date du 26/03/2025,

Considérant que le budget doit être voté cette année avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, monsieur le Président expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif et les efforts faits par la collectivité.

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Président, suite à l'examen du projet remis avec la convocation.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRES AVOIR DELIBERE**

ADOpte le budget primitif 2025 de la Résidence Autonomie « Pierre Estève » comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	344 932 €	344 932 €
Fonctionnement	1 144 031 €	1 144 031 €
Total	1 488 963 €	1 488 963 €

ADOpte A L'UNANIMITE

Ampliation faite le :

10 AVR. 2025

Certifié exécutoire par réception
en Préfecture le :

10 AVR. 2025

Et par publication le :

10 AVR. 2025

Par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,



Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Castelnaudary le 09 Avril 2025

Le Président,



Patrick MAUGARD